



NI FINALITÉS

Poitiers, le 18/12/2024.

Monsieur Le Président,

Si la CGTIP86 prend acte pour l'année 2024 de la tenue des CSA dans les formes au SPIP de la Vienne, elle ne peut pas se satisfaire sur le fond de réelles avancées et prises de décisions sur les différents sujets qui en constituent l'ordre du jour. Les représentants des personnels non-syndiqués de notre service partagent ces mêmes constats.

Ainsi la note de service relative au télétravail en application de la seule Circulaire valable en date du 23/02/2024 n'est toujours pas parue puisque ce sujet est encore à l'ordre du jour de ce CSA.

Il en est un qui a disparu et s'en trouve reporté à l'arrivée de la nouvelle DFPIP en janvier prochain, c'est celui de la Charte des temps pour laquelle la consultation promise des équipes se fait encore attendre malgré l'engagement pris à la mener par le Président du CSA.

D'où le constat d'un immobilisme à ressasser toujours les mêmes sujets depuis les trois CSA qui se sont tenus en mars, juin et octobre de cette année.

Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle mobilise en amont les représentants des personnels tant dans la préparation qu'à l'occasion des débats sur des sujets sans cesse rebattus. Le préjudice s'étend à l'ensemble des personnels qui n'ont toujours pas de cadre claire à l'exercice de leurs missions.

Nous avons remarqué qu'une DPIP est nommée en qualité d'experte sur le sujet du télétravail toujours à l'ordre du jour, tandis que dans l'information aux représentants des personnels, elle doit intervenir sur le sujet des fiches de poste des PA : comprenez qui pourra...

À l'heure où la Direction du Service est d'avantage préoccupée par la venue du DAP en personne le 17/12/2024 et l'organisation et répétition de la cérémonie d'installation le 16/01/2025 de notre prochaine DFPIP, le CSA donne l'impression d'être un sujet subalterne dont jamais rien n'émane !

Dans ces conditions, les représentants des personnels de la CGT IP 86 et ceux non-syndiqués représentants des personnels, après concertation, ont décidé de façon unanime de boycotter ce CSA.

Puisque le Président du CSA a décidé de différer l'actualisation de la Charte des temps à l'arrivée de la nouvelle DFPIP et qu'il est donc urgent d'attendre, nous ferons donc preuve de la patience nécessaire jusqu'au prochain CSA avec l'espoir qu'il ne soit pas encore une coquille vide !

La CGT Insertion Probation 86.
Les représentants non-syndiqués des personnels.